



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 40

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 29 septembre 2021

OBJET :

DE-21-09-1-12) ACQUISITION DES LOTS DE VOLUMES N°11, 20 ET 22
DEPENDANT DU LOT 4 DU LOTISSEMENT "LE DOMAINE DU BOIS DE
VINCENNES"

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi vingt-neuf septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 16 septembre 2021 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER.

Absents excusés : Mme SERVIAN (pouvoir à Mme SÉGURET), M. PITAVY (pouvoir à Mme BOILOT), M. BOUKOBZA (pouvoir à M. LEBEAU).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210929-lmc1H8523H1-DE
Date de réception en Préfecture : 07/10/2021
Date de Publication : 07/10/2021

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2000, approuvant le programme d'aménagement d'ensemble de l'ancienne gare de marchandises et déterminant le programme des équipements publics à réaliser, leur délai maximum de réalisation, leur coût et la part de ce coût mise à la charge de l'Aménageur.

Vu la convention conclue le 17 juillet 2000 avec la société Bouygues Immobilier, relative à l'aménagement du terrain de l'ancienne gare de marchandises au terme de laquelle, la participation mise à la charge de l'Aménageur comprenait notamment la réalisation par ce dernier, d'une passerelle passant au-dessus de la voie du RER A reliant les communes de Vincennes et Fontenay-sous-Bois, dont le coût était estimé à environ 150 K€.

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques du Val-de-Marne en date du 2 juillet 2021;

Considérant l'impossibilité pour l'Aménageur de réaliser l'équipement prévu suite à l'annulation par le juge administratif du permis de construire correspondant délivré par la commune de Fontenay-sous-Bois ;

Considérant la proposition de l'Aménageur de céder à la commune en contrepartie et à titre gratuit les lots de volumes non bâtis n° 11, 20 et 22 dépendant du lot 4 du lotissement « le domaine du bois de Vincennes » à usage actuellement de voirie et d'espaces verts ;

Considérant que l'acquisition des volumes susvisés permettra à la commune de réaliser, à terme, un nouvel équipement public ;

Après avis de la commission Sécurité publique, Affaires juridiques, Domaine du 22 septembre 2021,

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 22 septembre 2021,

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve l'acquisition, à titre gratuit, des lots de volumes non bâtis n°11, 20 et 21 dépendant du lot 4 du lotissement « le domaine du bois de Vincennes » cédés par la société Bouygues Immobilier.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé